

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Le SRADDET

ÇA AVANCE !



SRADDET

AMÉNAGEMENT • DÉVELOPPEMENT DURABLE • ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Habitat
 Espaces urbains
 Espaces ruraux
Équipements Inter-territorialité
 Services à la population Territoires limitrophes
 Numérique Forêt **Égalité des territoires**
 Économie circulaire Économie territoriale Consommation foncière
Santé environnement Agriculture **Montagne**
 Risque inondation Tourisme **Transfrontalier** Friches **Aéroports** **Ports**
Eaux souterraines et de surface Logistique Pistes cyclables Transport fluvial Routes Rails
 Qualité et quantité Milieu aquatique **Intermodalité** **Infrastructures**
Trame verte et bleue Paysages **Transport et mobilité**
 Réservoir de biodiversité **Biodiversité** Usagers **Information** Billettique
 Continuités écologiques Faune et flore Cohérence transports publics Tarification
Zones de perméabilité **Biodéchets** Consommation d'énergie
 Déchets du BTP **Bâti résidentiel et tertiaire** Part modale de la voiture
 Déchets dangereux Énergies renouvelables Pollution atmosphérique
Prévention **Déchets** Émission et séquestration de GES
 Production Traitement Énergies de récupération **Climat-air-énergie**
 Flux Collecte Atténuation
 Valorisation changement
 Tris Élimination climatique
 Biomasse
Vulnérabilité
 Adaptation

ÉDITO



En donnant au SRADDET un caractère intégrateur, obligatoire et prescriptif à une échelle régionale et en confiant sa conception aux Régions, le législateur a souhaité que ce document soit bien plus qu'un simple recueil de normes.

Certes, le SRADDET contiendra des prescriptions et des obligations parce qu'il est nécessaire de réguler l'activité humaine sur nos territoires. Mais, dans le Grand Est, nous avons souhaité que ce schéma soit plus qu'un document, qu'il soit véritablement le reflet d'un état d'esprit régional, d'une volonté partagée d'aller de l'avant, de construire ensemble nos territoires de demain et de nous ouvrir à nos voisins.

C'est pourquoi, aussi bien dans les domaines du transport, du climat, de l'air et de l'énergie, de la biodiversité, de l'eau ou encore des déchets, nous avons privilégié le dialogue avec tous les acteurs, élus et socio-professionnels et dans tous les territoires. Avec eux, nous avons établi un diagnostic partagé et dégagé les grands enjeux qui s'imposent à nous.

Sur cette base, il nous faut maintenant construire le SRADDET. Il nous faut fédérer les énergies, il nous faut être audacieux et prospectifs. Nous devons envisager la Région, dans son environnement, avec ses voisins français et européens, telle que nous la voulons dans 30 ans. C'est pour cela que le SRADDET ne peut pas se résumer à un schéma normatif. Nous devons voir plus loin aussi bien sur des sujets essentiels du quotidien que sur des enjeux plus globaux qui touchent à l'avenir de notre société.

Plus que jamais, il est nécessaire de se mobiliser, maintenant, pour imaginer et construire concrètement le demain du Grand Est et de tous ses territoires !

Jean ROTTNER

Président de la Région Grand Est



"Le SRADDET c'est la stratégie de la Région et des territoires qui la constituent."

Martine LIZOLA

Présidente du Comité de Pilotage SRADDET
Présidente de la Commission Aménagement des territoires



"Le SRADDET c'est notre feuille de route pour l'avenir."

Franck LEROY

Président du Comité de Pilotage SRADDET
Vice-Président en charge de la cohésion territoriale, de la contractualisation et de l'équilibre des territoires

LE SRADDET : C'EST QUOI ?

Un nouvel **outil d'aménagement du territoire** prévu par la **loi NOTRÉ** (Nouvelle organisation territoriale de la République) n°2015-991 du 7 août 2015.

Une **stratégie prospective et transversale** qui prend en compte les enjeux d'aujourd'hui et de demain :



Aménagement
et égalité
des territoires



Transport



Climat-air-énergie



Biodiversité-eau



Gestion
et traitement
des déchets.

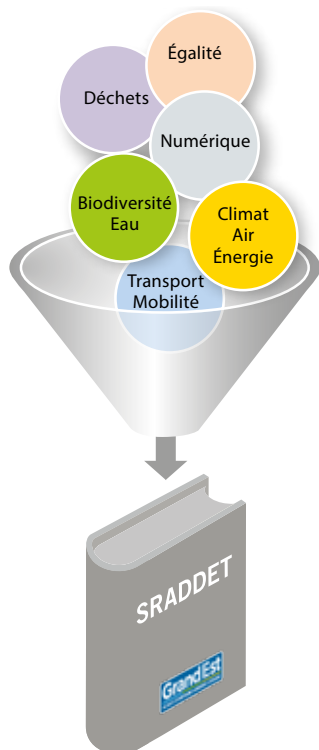
Un **document de planification en 3 parties** :

- 1 - le rapport d'état des lieux et d'objectifs stratégiques
- 2 - le fascicule de règles générales et de recommandations
- 3 - les annexes.



LE SRADDET : POUR QUOI FAIRE ?

- **Conforter le Grand Est** dans son environnement transfrontalier européen et international par le **renforcement de son attractivité territoriale**.



- Construire un **projet fédérateur et ambitieux sur le nouveau périmètre régional**
- Impulser un **aménagement durable et structuré** des territoires.
- Permettre la **cohérence et la lisibilité** de la stratégie régionale à travers un **schéma unique pour l'aménagement et l'environnement**.



Ce document est **complémentaire** aux deux autres schémas fondateurs de la nouvelle Région :

- ▶ le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** qui stimule l'écosystème des entreprises et agit directement sur le développement économique
- ▶ le **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)** qui travaille sur le capital humain à travers la formation professionnelle

LE SRADDET :

COMMENT S'APPLIQUE-T-IL ?



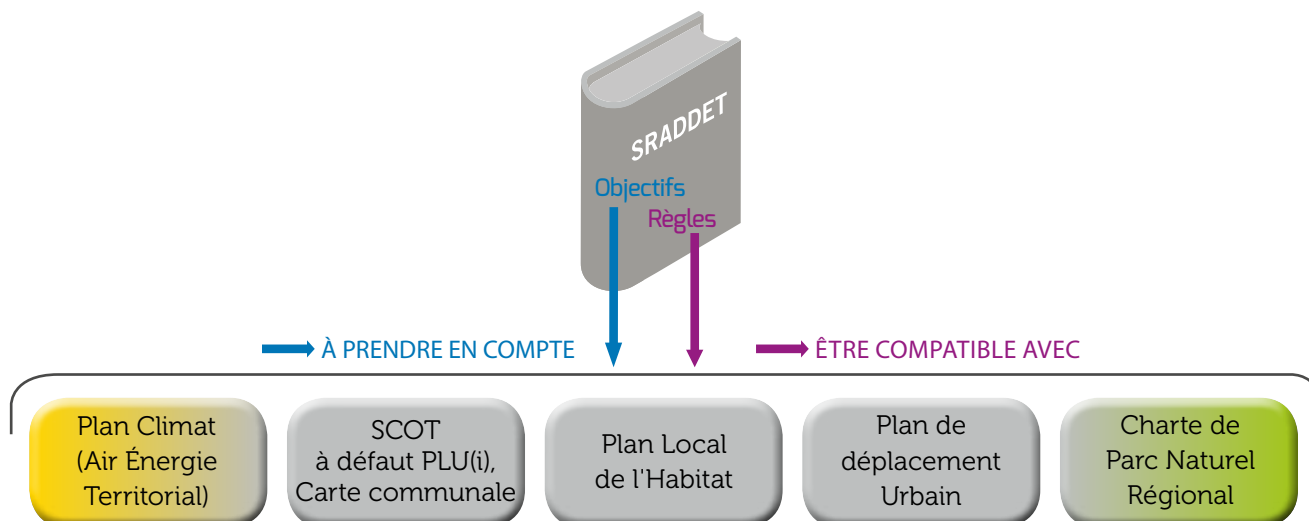
Les documents d'urbanisme et de planification locaux devront être **compatibles** avec le SRADDET dès leur première élaboration/révision.

C'est-à-dire qu'ils devront :

- ▶ **Prendre en compte ses objectifs**
- ▶ **Être en adéquation avec ses règles**

De son côté le SRADDET doit :

- ▶ Respecter le principe de subsidiarité et ne pas empiéter sur les compétences des documents qui doivent être compatibles : il n'a pas vocation à se substituer aux documents sectoriels locaux,
- ▶ Respecter la hiérarchie des normes : prendre en compte les stratégies nationales et supra-régionales



LE SRADDET :

QUI PARTICIPE À SON ÉLABORATION ?

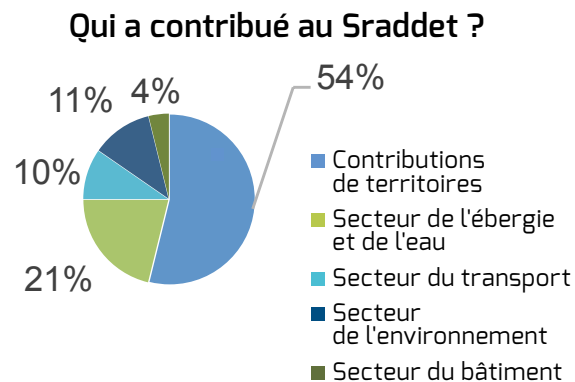
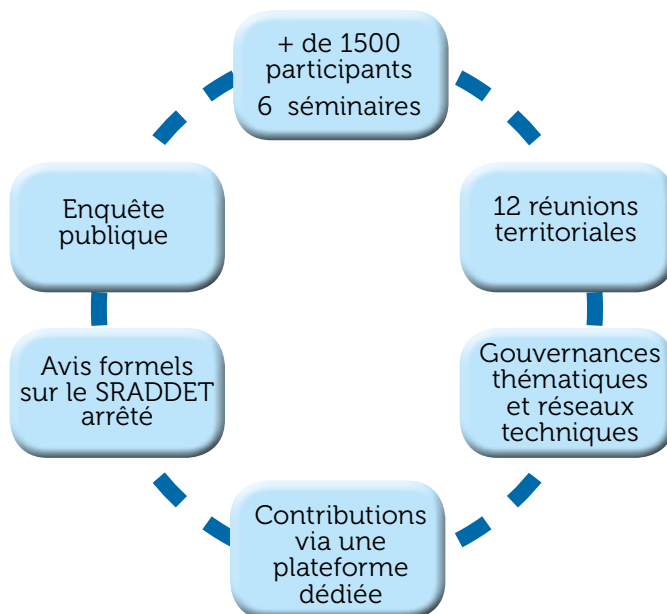
Le SRADDET est une vision **partagée et co-construite** avec les acteurs du territoire afin de bâtir un **projet fédérateur** pour le Grand Est. La **mobilisation des territoires** est essentiel pour l'avenir de la région. Ainsi, le SRADDET n'est pas seulement la stratégie de la Région mais aussi celle des territoires qui la composent.

Les **multiples acteurs des territoires** sont associés : les SCoT, les pays, les EPCI, les Départements, les Parcs Naturels Régionaux. Les **partenaires et experts de la Région** sont associés sur chaque thématique du SRADDET.

Le Grand Est est **la plus européenne des régions de France**.

Une attention toute particulière est donc portée à l'implication des pays frontaliers et des régions voisines.

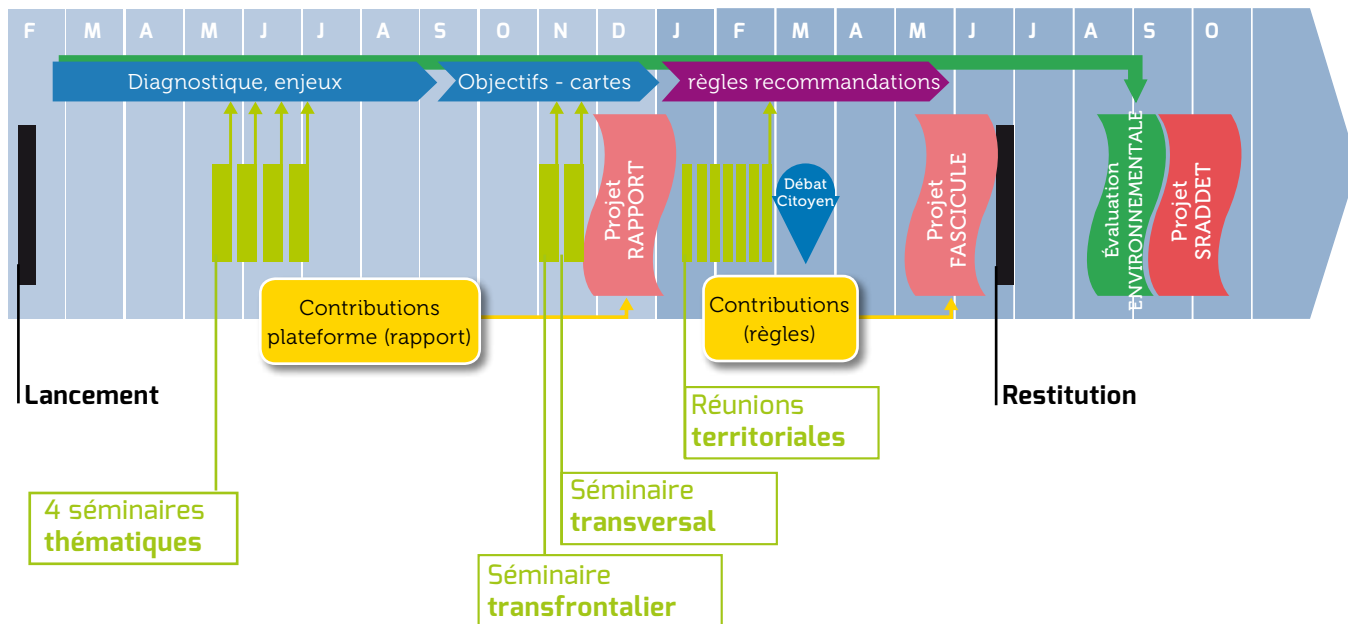
Plusieurs **outils de concertation** ont été mis en place :



Calendrier prévisionnel

2017

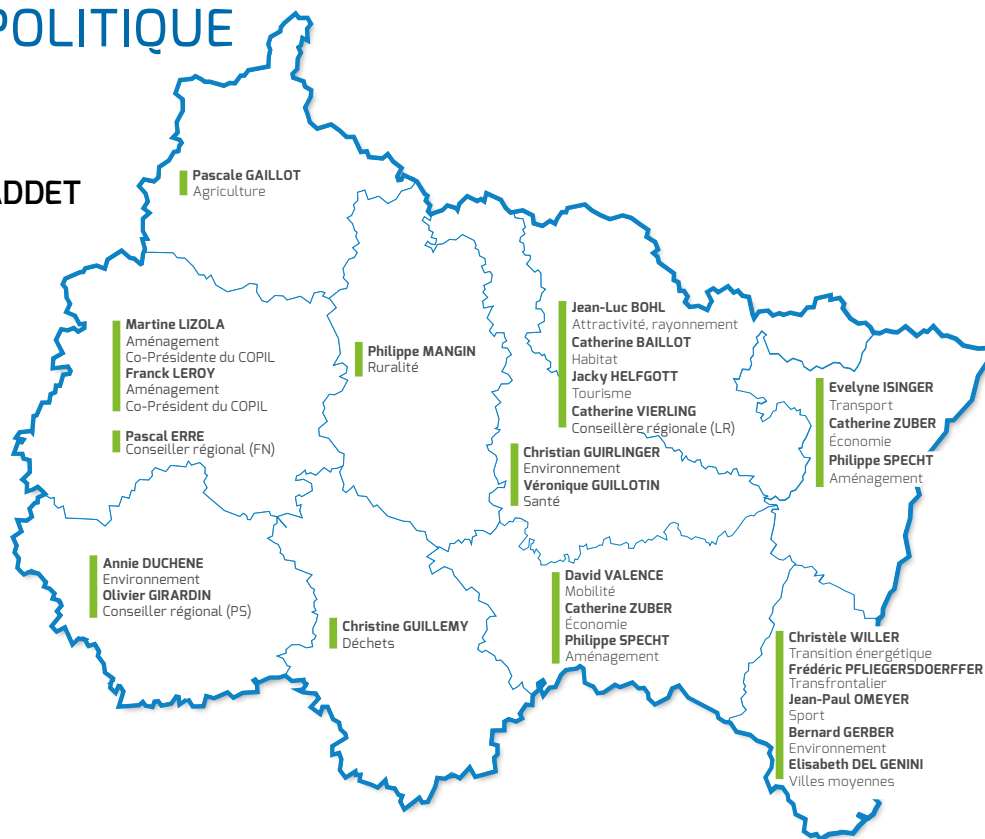
2018



LE SRADDET :

UN PILOTAGE POLITIQUE

23 ÉLUS RÉGIONAUX
MOBILISÉS POUR LE SRADDET





AMÉNAGEMENT • DÉVELOPPEMENT DURABLE • ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

L'équipe projet de la Région Grand Est

Stéphanie BAILO

Chef de projet SRADDET

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
03 88 15 64 94

Benoît LEPLOMB

Chargé de mission SRADDET

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
Equipe projet SRADDET
03 87 61 68 11

Camille MORIN

Chargée de mission SRADDET communication-concertation

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
Equipe projet SRADDET
03 88 15 66 37

sraddet@grandest.fr

Région Grand Est
Site de Strasbourg
1 place Adrien Zeller - BP91006
67070 Strasbourg cedex



Laure THIBAUT

Référent transport

Direction des Transports et de la Mobilité
Service Intermodalité mobilité régionale et transfrontalière
03 88 15 38 25



Christine PEPPOLONI

Référent climat-air-énergie

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
Service Transition énergétique
03 87 31 81 50



Alexandra Rossi

Référent biodiversité

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
Service Eaux et biodiversité
03 87 61 666 46



Camille BARTHE

Référent eaux

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
Service Eaux et biodiversité
03 87 33 67 62



Eloïse VANCOMERBEKE

Référent déchets

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
Service Transition énergétique
03 88 15 64 96



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

